Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 058-215800798-20261014-D2026_161-DE

République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 14 octobre 2026 à 18 h
****

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 8 octobre 2026.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme FAULE, M. ALCALDE, Mme DUQUE, M. RIVIERE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme DIMPRE, M. GUENOT, Mme DABET, Mme MEFTAH, M. DAPOIGNY, M. DAMAR, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. BARIEZ, M. JEANNOT, M. GELOT, Mme CROUIN, M. GUIHO, M. MECHIN et Mme COTTON.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. TAUPENOT, M. GIRAULT, Mme LEBON et Mme LAMY avaient respectivement donné procuration à Mme CIUDAD-KADI, M. BOURDOUNE, Mme MEFTAH et M. TEXIER.

Était absent : M. RIANT.

Secrétaire de séance : Madame Sophie MEFTAH.

****

D 2026-161 : ESPACE SOCIAL DES VAUX D'YONNE : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX MERCREDIS PERISCOLAIRES

Dans le cadre de la convention entre l'Espace Social des Vaux d'Yonne et la Ville de Clamecy relative à l'organisation des mercredis périscolaires faisant partie de la « compétence communale «périscolaire», une participation à hauteur de 4,50 € par habitant soit 15 948 € est sollicitée au titre de l'année scolaire 2026-2027.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur la participation financière de la commune à cette compétence déléguée à l'Espace Social des Vaux d'Yonne.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une participation de 15 948 € à l'Espace Social des Vaux d'Yonne pour le financement des mercredis périscolaires sur la base de 4,50 €/habitant pour l'année 2026-2027.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention se rapportant à cette participation.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,

MAIRIE DE CLAMECY (Nièvre)

Nicolas BOURDOUNE
Maire